



Abus de confiance sur la vente d'un véhicule.

Par **promedia**, le 11/03/2009 à 21:08

bonjour,

j'ai voulu vendre a une personne de mon entourage une voiture. cette personne ne pouvait pas me donner la totalité de l'argent sur le moment et voulais a tout prix cette voiture.

j'ai finalement cédé et lui ai laissé la voiture. En contrepartie elle m'a donne une certaine somme en liquide qui équivalait à meme pas la moitié du prix que nous avions convenu.

J'ai à l'époque trouvé comme seule garantie l'idée de conserver la carte grise à mon nom en me disant que si toutefois elle ne payait pas la voiture restait à mon nom et etait encore a moi; Seule garantie pour moi detre payer.

Cela fait a 4a n et demi elle a utiliser la voiture et meme abimé. Je n'ai rien reçu comme argent de sa part sauf des amendes et des promesses;

Aujourd'hui je recois une sommation des huissiers pour payer les amendes(je les ai réglé. j'ai appele la personne en lui demandant de payer le solde + les amendes que j'ai expres largement réduit à 2000 euros + 200 d'amendes elle refuse se disant sans le sous.

Je lui ai proposé de lui faire signer une reconnaissance de dettes en lui demandant en contrepartie de m'envoyer la carte grise pour mettre la voiture a son nom et ne plus avoir d'autres amendes elle refuse sous pretexte qu'elle doit refaire la carte grise et que cela coute de l'argent qu'elle n'a pas.(400 euros)

je lui envoie un courrier lui demandant de me retourner la reconnaissance de dette et la carte grise sous 15 jours sous peine de faire saisir la voiture.

Je precise que c'est une personne très violente. Que me conseillez vous de faire. dois je

porter plainte pour me protéger moi et mes proches.

Si toutefois je fais saisir la voiture dois-je lui rendre la somme qu'elle m'a donnée en sachant qu'elle a utilisé la voiture à volonté pendant 4 ans 1/2.

merci pour vos conseils